## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2009

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n° 1314)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 3685

présenté par M. Urvoas, M. Ayrault, M. Montebourg, M. Derosier, M. Le Roux, Mme Batho, M. Valls, Mme Karamanli, Mme Filippetti, M. Raimbourg, M. Caresche, M. Valax, M. Vidalies, M. Dosière et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

## TITRE

Après le mot :

« organique »,

rédiger ainsi la fin du titre du projet de loi organique :

« visant à légiférer toujours plus vite ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.